

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 02/01/13

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121221-67515-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**  
**CONTRATS RURAUX**  
**GRESSEY, GUITRANCOURT ET PRUNAY-EN-YVELINES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 24 octobre 2003 relative au règlement des contrats ruraux ;

Vu les dossiers de contrats ruraux présentés par les communes de GRESSEY, de GUITRANCOURT et de PRUNAY EN YVELINES ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un contrat rural aux communes de GRESSEY, GUITRANCOURT et PRUNAY EN YVELINES, en fixant sa participation financière selon les tableaux annexés, sous réserve de l'avis du Trésorier Payeur Général pour GUITRANCOURT et PRUNAY EN YVELINES.

Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats correspondants.

Précise :

- 1) que les crédits affectés à ces trois contrats ruraux représentent un montant de 315 000 euros.
- 2) que les crédits de paiement sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2013 et suivants.
- 3) que les versements des subventions sont effectués en deux versements maximum : le premier versement de 50 % après réalisation de 50 % du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

**CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE GRESSEY**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Montant plafonné des travaux</b>	<b>Subvention du département des Yvelines</b>	<b>Subvention de la Région</b>	<b>Part communale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Construction d'un atelier municipal	190 430	180 000	63 000	81 000	46 430	2014
			33%	42,5%	24,5%	
2- Création d'une aire de stationnement paysagère	54 941	54 000	18 900	24 300	11 741	2014
			34,4%	44,2 %	21,4%	
3- Aménagement d'un espace détente	66 530	66 000	23 100	29 700	13 730	2014
			34,7 %	44,6 %	20,7%	
<b>TOTAUX</b>	<b>311 901</b>	<b>300 000</b>	<b>105 000</b>	<b>135 000</b>	<b>71 901</b>	

**CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE GUITRANCOURT**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Montant plafonné des travaux</b>	<b>Subvention du département des Yvelines</b>	<b>Subvention de la Région</b>	<b>Part communale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Aménagement du parvis de la mairie	395 028	60 000	21 000	27 000	347 028	2014
			5,3%	6,8%	87,9%	
2- Aménagement d'un parc public et d'un parking paysager	162 604	60 000	21 000	27 000	114 604	2014
			12,9 %	16,6 %	70,5%	
3- Restructuration de la mairie	754 060	180 000	63 000	81 000	610 060	2013
			8,4 %	10,7 %	80,9%	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 311 692</b>	<b>300 000</b>	<b>105 000</b>	<b>135 000</b>	<b>1 071 692</b>	

**CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE PRUNAY EN YVELINES**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un espace de rencontres	566 000	180 000	63 000	81 000	422 000	2014
			11 %	14 %	75 %	
2- Aménagement d'une médiathèque	146 000	95 000	33 250	42 750	70 000	2013
			23 %	29 %	48%	
3- Aménagement d'un clos paysagé (hameau de Gourville)	43 000	25 000	8 750	11 250	23 000	2013
			20 %	26 %	54%	
<b>TOTAUX</b>	<b>755 000</b>	<b>300 000</b>	<b>105 000</b>	<b>135 000</b>	<b>515 000</b>	